

n°22

Date de publication  
7 septembre 2023

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- Colza

Les parcelles de colza débutent leur cycle dans des conditions globalement chaudes et sèches mais avec un niveau d'humidité très variable d'un secteur à l'autre. Les stades varient de levée à 6 feuilles avec des irrégularités de levée variables selon les situations.

- Grosses altises adultes : premiers signalements, à surveiller pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3/4 feuilles
- 
- Petites altises : idem grosses altises adultes
- 
- Tenthrede de la rave : aucun signalement. A surveiller tout de même



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

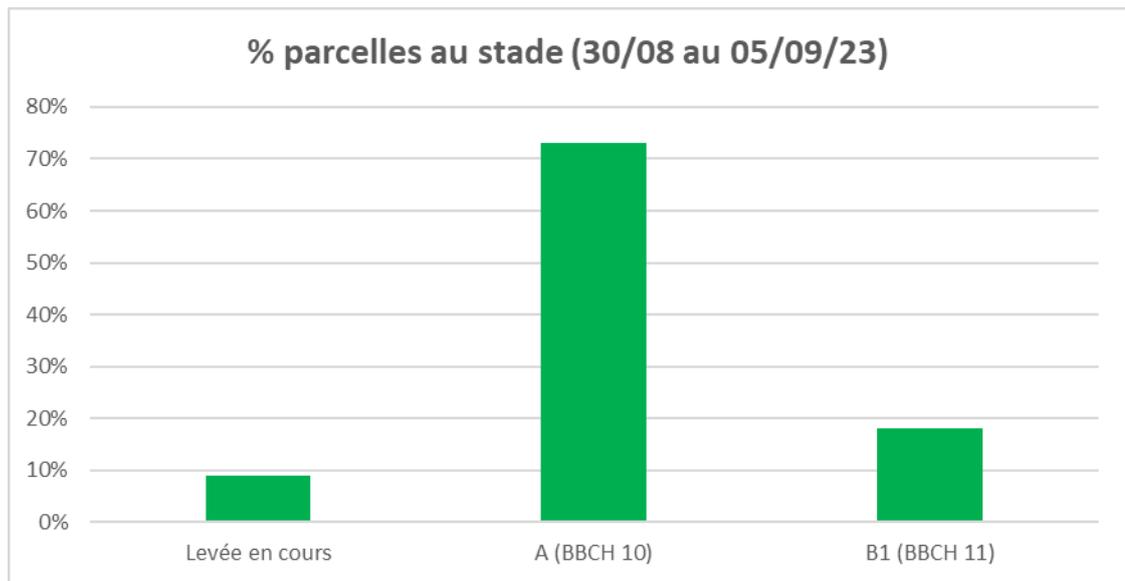


## Réseau 2023-2024

Le réseau est à ce jour composé de 13 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 8 parcelles dans l'Ain (01)
- 3 parcelles dans le Drôme (26)
- 1 parcelle en Isère (38)
- 1 parcelle dans le Rhône (69)

## Stades des colzas



Selon les dates de semis et les précipitations enregistrées, les stades sont compris entre cotylédons et 1 feuille. Toutes ces parcelles devraient atteindre le stade 4 feuilles avant l'arrivée massive des grosses altises prévues généralement vers 20/25 septembre dans notre région.

## Ravageurs

	Reconnaissance	Période de risque et seuil de risque
<p><b><u>Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES</u></b></p>	<p>Gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.</p>  <p><i>Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>
<p><b><u>Altises des crucifères ou petites altises</u></b></p>	<p>Petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.</p>  <p><i>Petites altises (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>

## Piégeage

- **Grosses altises adultes ou altises d'hiver**

Sur 13 parcelles observées, 1 parcelle signale des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 8 individus. Le stimulus thermique conduisant au déclenchement du vol généralisé n'est pas observé à ce jour (baisse des températures en dessous de 20°C suivi d'une remontée au-dessus de 20°C).

- **Petites altises ou altises des crucifères**

Sur 13 parcelles observées, 2 parcelles signalent des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 8 individus

## Observation de dégâts sur plantes

4 parcelles sur 13 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plantes touchées sur ces parcelles est en moyenne de 26% (de 2% à 100%).

Sur ces 4 parcelles, la surface foliaire détruite en cœur de parcelle représente moins de 4% de la surface foliaire totale (de 1% à 8%).



Moins de 25 % de la surface touchée



Plus de 25 % de la surface touchée

Code Postal	Commune	05/09/2023				
		Stade	Piégeage PA	Piégeage GA	% plantes touchées	% SF détruite
01250	CEYZERIAT	Sem	0	0	0%	0%
01390	CIVRIEUX	Sem	0	0	0%	0%
01400	SANDRANS	B1	0	0	0%	0%
01560	CURCIAT	A	0	0	0%	0%
01560	COURTES	A	1	0	0%	0%
01560	CORMOZ	A	0	0	2%	20%
01800	BOURG ST CHRISTOPHE	A	0	0	0%	0%
26750	ST PAUL LES ROMANS	B1	0	0	0%	0%
26800	ETOILE SUR RHONE	A	0	0	5%	1%
26800	ETOILE SUR RHONE	A	0	0	100%	8%
38660	LUMBIN	A	0	0	0%	0%
69740	GENAS	A	1	8	10%	2%
71480	MALICHY	A	0	0	15%	5%

## Analyse du risque

Les grosses altises semblent pour le moment peu présentes, avec des captures qui restent faibles. On notera tout de même quelques parcelles déjà touchées par des dégâts foliaires significatifs

⇒ Pour les parcelles du réseau : on considérera que le risque est **faible à modéré**



On notera tout de même que le risque est légèrement plus prononcé dans le sud de la région avec des remontées de dégâts importants hors réseau BSV.

**Levier agronomique** : dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement des populations de petites altises vers les parcelles nouvellement semées. Il est donc recommandé de maintenir les repousses sur les parcelles à proximité des parcelles de colza.

- **Tenthrede de la rave**

### Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrède est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : ¼ de la surface foliaire détruite.

**Observations** : aucun signalement

### Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour très limités mais doivent inciter à une vigilance accrue. Les dégâts de tenthrèdes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes.

⇒ On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau.



## ANNEXE 1 : Note Nationale – Biodiversité – Ver de terre

[https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv-biodiv\\_-\\_note\\_nationale\\_-\\_vdt\\_-\\_vf.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv-biodiv_-_note_nationale_-_vdt_-_vf.pdf)

## ANNEXE 2 : Mise en place des pièges

### Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

### Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

**A partir de 3 feuilles, la cuvette doit être "posée" sur la végétation**

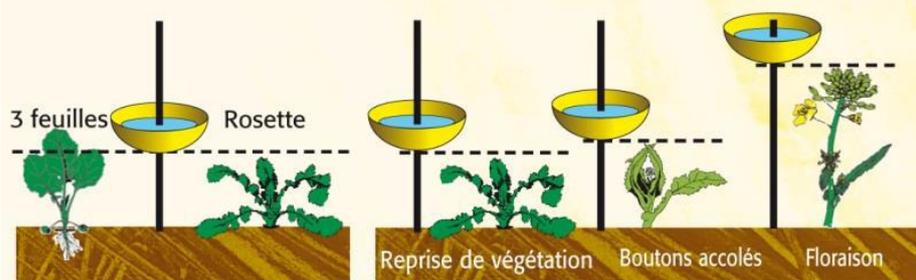


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

**L'altise d'hiver** fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.

**Pour capturer l'altise d'hiver, la cuvette est enterrée**

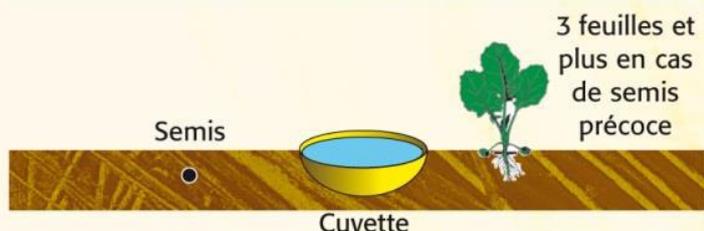


Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<https://ecophytopic.fr/>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes  
**Coordonnées du référent** : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

**À partir d'observations réalisées par** : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.*

